

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple -Un But - Une Foi



**MINISTERE DE LA FEMME DE LA FAMILLE
DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS**

FICHE DE PROJET

**Projet d'Appui à la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre 2
(PASNEEG II)**

Service d'exécution : Cellule de Suivi opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP) ou Unité de Gestion du PASNEEG II

Programme budgétaire : Programme Famille et Genre

Contact Coordinatrice : Mme Awa Nguer FALL, Coordinatrice du PASNEEG II, Tel 77 645 11 98, email nguerawa@gmail.com

I BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de la consolidation et du renforcement des résultats satisfaisants enregistrés par le Projet d'Appui à la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (PASNEEG), notamment dans les domaines de la **systématisation du Budget sensible au Genre**, des **initiatives de réformes juridiques favorables à l'équité et l'égalité de genre**, la **lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et de la protection sociale des femmes et des jeunes filles vulnérables**, le Gouvernement de la République d'Italie a bien voulu poursuivre avec le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants, ces acquis pour un passage à l'échelle à travers le financement d'une seconde phase (PASNEEG II).

L'objectif général du PASNEEG 2 est de *contribuer à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable n°5 (ODD 5) à travers la réduction des inégalités de genre au Sénégal conformément aux orientations stratégiques des politiques nationales notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE) et la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG).*

Plus spécifiquement, le projet vise à :

1. Promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles au Sénégal à tous les niveaux (institutionnel, juridique, judiciaire, législatif, économique, social etc.) ;
2. Promouvoir l'adoption par les communautés d'attitudes, de comportements et de pratiques favorables à la non-discrimination, à la lutte contre les inégalités de genre et à la sauvegarde de l'intégrité physique et psychologique des femmes et des filles.

II COUT

Rubriques	Données
Bailleur	Agence italienne pour la Coopération au Développement
Date de signature de l'Accord de Subvention	30 Janvier 2020
Date de mise en place des fonds	Juin 2020
Durée	36 mois
Zones d'intervention	Dakar, Thiès, Kaolack, Kolda, Sédhiou
Budget	Euro 1 800 000 FCFA 1 180 800 000

III ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER

Etat d'avancement global :

A/ Travaux et services :

- Mise en place de l'Unité de gestion du projet
 - o Recrutement du personnel ;
 - o Instruction des arrêtés : arrêté de création du projet, arrêté de création du Comité national de pilotage, arrêté nommant la Coordinatrice du projet ;
- Elaboration des fiches de poste et des TDR des différents membres de l'équipe de l'Unité de Gestion ;

- Organisation de séances de concertation avec les différentes parties prenantes de la mise en œuvre du projet (Directions du MFFGPE autres ministères porteurs ou intervenant dans les enjeux du projet, Organisation de la société civile, Ecoles/instituts/centre de formation ou de recherche action etc.) ;
- Elaboration des outils de travail : Plans de travail, annuel, semestriel et trimestriels, outil de suivi,
- Elaboration d'une stratégie de renforcement de la résilience des groupes cibles notamment dans la cadre de la Covid-19 ;
- Elaboration des TDR de l'étude sur l'offre de services de lutte contre les VBG
- Elaboration/réactualisation du Plan de communication interne et du Plan de Communication sur la lutte contre les discriminations faites à la femme et les violences basées sur le genre etc.
- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des enseignant-e-s en langage des signes sur la prévention des VBG et de la Covid-19 notamment au niveau des écoles de malentendants.
- Préparation de l'atelier de lancement du projet ;
- Elaboration de cadres de partenariat avec les autres acteurs de mise en œuvre ;

B/ Acquisitions

Niveau de décaissement

Global : 13,27%

- **Bailleur : 09%** sur le budget du semestre
- **Etat : 52,01%** sur la dotation semestrielle

IV DIFFICULTES RENCONTREES

- Faiblesse de la contrepartie
- Non prise en compte de certaines rubriques de fonctionnement par le financement du bailleur ;
- Difficultés à mettre en œuvre certaines activités dans le contexte des mesures barrières liées à la Covid-19 (cérémonie de lancement du projet, réunions du Comité national de pilotage, activités de communication de masse, organisation d'ateliers de formation etc.).

V DILIGENCES ATTENDUS DU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Renforcement de la contrepartie